

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Officiel : L'Union de prières. — IV Correspondance romaine. — V Prières des Quarante-Heures. — VI Les seize carmélites de Compiègne. — VII Les quinze promesses du Saint-Rosaire faites par la Très Sainte Vierge à saint Dominique et au bienheureux Alain de la Roche. — VIII Mgr Archambeault à Montligeon, France. — IX Informations religieuses. — X A propos d'une consultation.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 28 octobre

Fête de la Toussaint, jeûne de la vigile, commémoration des défunts, (1^{er} premier vendredi du mois et, dans le diocèse de Joliette, fête de S. Charles-Borromée, titulaire de la cathédrale.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 4 novembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Charles (Montréal et Lachenaie) ; solennité de celui de Saint-Hubert.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Malachie (Mayo) et de Saint-André-Avellin.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Saint-Charles.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Fête du titulaire de Saint-Charles (Mas-tigoche).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire de Saint-Charles (Garth-bay) ; solennité de celui de Saint-Malachie (Melbourne).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Malachie (Orms-town).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Fête du titulaire de Saint-Charles (Leslie) ; solennité de celui de Saint-Narcisse (Rockliff).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Fête du titulaire de Saint-Charles (Cathédrale).

J. S.

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1^o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences chaque jour ; 2^o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

OFFICIEL

L'UNION DE PRIÈRES

L'article VIII des règlements de l'Union de Prières ne s'applique pas aux personnes résidant dans les hospices de charité. Ces personnes doivent payer leur contribution dans la paroisse où elles ont fait leur dernier paiement avant d'être admises à l'hospice.

*Ordonnance de Mgr l'archevêque de Montréal,
19 octobre 1906.*

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 26 septembre 1906.



A supérieure générale des Sœurs de la Providence, revenant de Rome, a rapporté à sa Grandeur Mgr Bruchési un souvenir aussi romain qu'épiscopal. Il est romain, parcequ'il a été fait à Rome et suivant les traditions romaines ; il est épiscopal, car il s'agit d'un ornement qui est propre aux évêques, et dont cependant, probablement par oubli, beaucoup n'usent point. Je veux parler du formal ou rational, sorte de fermoir en or ou argent orné de pierreries et que l'évêque met sur la patte qui attache la chape. L'ornement est propre aux évêques, car il est dit dans le *Cérémonial des Evêques*, liv. II chap. I, qu'il prendra la chape *cum pectorali in conjunctura illius*. Et pour montrer que c'est bien un ornement propre à l'évêque, quand le même Cérémonial parle de la chape que doit revêtir le prêtre assistant, il déclare que celle-ci doit être sans le fermail *sine tamen formalio ad pectus*. A Rome, les évêques en cérémonie ne prennent jamais le formal, seuls ont ce droit les cardinaux dans leurs titres ou quand ils ont reçu la permission d'officier au trône. Ils ont alors un formal d'une forme particulière, dont il est inutile de parler ici.

— Cet ornement a reçu divers noms. On l'appelle rational parcequ'à cause de sa composition et des pierres précieuses qui doivent l'orner, il ressemblait au rational du grand prêtre hébreu. On le nomme formal, *formalium* (*Cérémonial des Evêques*) mot qui n'est autre que le *fermaglio* italien latinisé. On en a fait le mot à demi français *Formal*. Une autre dénomination lui est encore attribuée : celle de *pectorale*, pectoral, provenant de l'endroit où il se place. Macri, dans son *Hieroloxicon* nous parle d'une coutume qui aujourd'hui n'existe plus. L'évêque ne prenait pas seulement le formal ou pectoral à l'agraffe de la chape, mais il le mettait aussi comme un ornement à l'ouverture de la chasuble. Cela devait se faire en Italie où, à l'époque de la dernière rédaction du *Cérémonial des Evêques*, les chasubles étaient échancrées par devant, comme elles le sont encore aujourd'hui, et ne ressemblaient nullement à la chasuble gothique qui enserre le cou et rendrait difficile l'application de cet ornement.

— Le formal de Mgr Bruchési est tout en vermeil, ciselé à la main. Son dessin, quoique simple, est cependant d'un beau style et rappelle le XVII^e siècle qui fut l'ère d'or de la ciselure romaine. Au milieu est représenté le Saint-Esprit les ailes déployées. Il symbolise l'abondance des grâces que le divin Esprit verse dans le cœur de l'évêque et l'assistance qui lui est donnée d'en haut pour conduire son troupeau dans la voie du salut. Aux quatres angles, il y a, sortant d'une ciselure en relief, quatre chrysolithes, pierres précieuses d'un vert un peu pale. Le vert dans le symbolisme de l'Eglise représente la science, et si elle ne doit pas manquer à l'évêque, on sait parfaitement qu'elle est abondante chez l'archevêque de Montréal. Le formal y est bien à sa place.

— Il n'y a à Rome aucune nouvelle importante. Le gouvernement français se voit dans une impasse. Il sait qu'il ne peut pas avancer sous peine de déchaîner la guerre civile dans son plus terrible aspect, la guerre de religion. Il n'ose pas reculer, car il a derrière lui les socialistes qui le lui défendent, et finalement il est très indécis sur la marche à suivre. De plusieurs côtés on annonce qu'il aurait envoyé à Rome des négociateurs officieux, chargés de trouver un terrain d'entente avec le Vatican. Commencer une négociation n'est point difficile, le malaisé est de la terminer heureusement quand les deux négociateurs sont aux antipodes. Le Souverain-Pontife demande

des assurances certaines et *légales*, d'une interprétation de la loi de séparation conforme aux règles de l'Eglise. Le gouvernement donnerait bien toutes les assurances que l'on voudra ; mais il ne peut leur assurer la forme légale qu'avec le concours de la Chambre, et celle-ci ne paraît pas disposée à revenir sur une loi qu'elle a faite sienne.

— On a bien imaginé un demi moyen. Le Conseil d'Etat déclarerait d'une façon authentique que dans les cas de conflit entre plusieurs associations culturelles, il admettrait celle qui est en communion avec l'évêque et soutenue par lui. Cette décision de *massima* une fois prise servirait de règle pour les décisions à venir ; on aurait donc une assurance, en un certain sens légale, que le gouvernement ne se servirait pas de l'article 8 pour écraser l'article 4, et de la loi de séparation pour faire un schisme. Mais on sait le servilisme du Conseil d'Etat, il ne fait que ce que le pouvoir lui fait faire ; et, si en dépit de ses déclarations, le gouvernement lui conseillait de modifier sa procédure, ce ne sont pas les conseillers d'Etat qui auront jamais l'idée de résister. D'ailleurs cette combinaison a été radicalement écartée par le Vatican.

— La décision pontificale a créé une détente à Rome et cela s'ajoutant à la saison des vacances nous procure des journées tranquilles au point de vue politique. Le consistoire, dont on avait tant parlé, sera renvoyé au mois de décembre, et on assure qu'il n'y aura pas de promotion de cardinaux, ni italiens, ni de curie, ni étrangers. Cela va faire un certain nombre de désillusions, mais l'espérance prendra bientôt le dessus et on attendra plus ou moins patiemment le prochain consistoire. Le nouveau nonce de Lisbonne est nommé, c'est Mgr Giulio Tonti, qui a été pendant une quinzaine d'années délégué apostolique à Port-au-Prince et archevêque de cette ville, puis est passé de là au Brésil en qualité d'internonce. Il remplacera à Lisbonne le même prélat, Mgr Macchi, auquel il avait déjà succédé à Petropolis.

DON ALESSANDRO.

Prières des Quarante-Heures

JEUDI,	25	OCTOBRE	— Pensionnat de la Pointe-aux-Trem-
SAMEDI,	27	"	— Saint-Joseph à Montréal. [bles.
LUNDI,	29	"	— Asile Saint-Antoine, Longueuil.

LES SEIZE CARMELITES DE COMPIEGNE

LES vendredi, samedi et dimanche de la semaine dernière — 12, 13 et 14 octobre — eurent lieu, au monastère des Carmélites de Montréal, dans la paroisse Saint-Denis, au nord de la ville, des cérémonies pieuses d'un caractère particulièrement expressif et édifiant.

Chaque jour un évêque présidait au moins à l'un des exercices. Ce furent, Mgr Racicot, le vendredi ; Mgr Bruneault, le samedi ; et Mgr Bruchési, le dimanche. Il y avait le matin messe solennelle et le soir on assistait à vêpres. A chacun de ces deux exercices, un sermon fut donné. Tour à tour, Jésuites, Dominicains, Pères du Saint-Sacrement, Oblats de Marie-Immaculée et Sulpiciens se succédèrent, traitant tous le même sujet. La chapelle, si belle et si pieuse dans sa modeste simplicité, s'était parée de ses ornements de fête. Les fleurs et l'encens parfumaient le sanctuaire. Sur les murs tout blancs, de petits étendards portaient en lettres d'or des armoiries d'évêque ou des motifs pieux. Tout auprès, et au-dessous, sur la saillie des colonnes, des cartouches encadraient des noms de religieuses : Thérèse de Saint-Augustin, Marie-Françoise de Saint-Louis, Marie de Jésus Crucifié, Marie de la Résurrection, Euphrasie de l'Immaculée-Conception, Gabrielle-Henriette de Jésus, Thérèse du Très Saint-Cœur de Marie, Marie-Gabrielle de Saint-Ignace, Julie-Louise de Jésus, Marie-Henriette de la Providence, Marie du Saint-Esprit, Marie de Sainte-Marthe, Stéphanie-Jeanne de Saint-François-Xavier, Constance Meunier, Catherine et Thérèse Soiron — en tout, seize.

Enfin, à l'entrée du sanctuaire, près de la grille immense, noire, chargée de pointes de fer, qui sépare, même aux pieds de l'autel et pour la prière, les recluses du Christ du reste des fidèles, se voyait un tableau, modestement encadré de ver-

de fleurs de lys et de roses, qui donnait aux visiteurs l'explication des cérémonies et des solennités qui se prolongèrent ainsi trois jours durant. Au deuxième plan, vers le haut, c'était le ciel, où, près de Marie, la reine du Carmel, neuf Carmélites déjà étaient arrivées, tandis qu'une autre sortant des nuages, soutenue par les bons anges, effectuait son entrée..... Au premier plan, sur la terre, c'était des Carmélites encore, qui s'apprêtaient à mourir, et dont l'une était agenouillée près de sa supérieure qui la bénissait, tandis que, dans l'ombre, se dressait une machine vague, où l'on croyait voir un couperet, la guillotine !

On saisissait tout de suite le sujet de cette scène et le motif de ces fêtes : il s'agissait des *Seize Carmélites de Compiègne*, décapitées, en haine de la foi, à Paris, le 17 juillet 1794, et solennellement proclamées Bienheureuses, le 27 mai dernier (1906), à Rome, par Sa Sainteté le pape, glorieusement régnant, Pie X.

* *

L'histoire des seize martyres de Compiègne est sans doute bien connue de nos lecteurs. Les *Revue*s françaises nous l'ont refaite ces mois derniers, notamment les *Etudes*, le *Mois littéraire et pittoresque*, le *Correspondant* et les *Questions actuelles*. Nous voulons pourtant la résumer ici, ne serait-ce qu'à titre d'hommage particulier à la gloire de ces nouvelles *Bienheureuses*, dont les sœurs en religion perpétuent, sur notre terre canadienne, dans notre ville, la vie de sacrifice et de pénitence, pour l'édification de nos âmes et l'honneur du saint nom de Dieu.

La Révolution française depuis déjà plusieurs années amoncelait des ruines et coupait des têtes. Pour donner enfin le bonheur au peuple, pour faire régner partout la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité*, il fallait renverser le trône et l'autel. L'on sait assez, après 117 ans écoulés depuis 89, à quelle gigantes-

que banqueroute ceux qui promettaient le bonheur au peuple ont abouti. On est justement en train, en France, de recommencer l'opération. Naguère, on en voulait aux princes, maintenant on s'attaque aux bourgeois, c'est la seule différence.

Dans ce grand drame de la tourmente révolutionnaire, bien des scènes furent sanglantes. On ne poussa pas les choses partout, dès 89, à l'extrême limite. C'est par un long martyre d'anxiétés et d'angoisses que les Carmélites de Compiègne se préparèrent à l'holocauste suprême. Au premier abord cela paraît étonnant, car la célébrité de leur monastère semblait devoir attirer plus tôt les foudres. Depuis 1641, date de sa fondation, leur maison de l'Annonciation, à Compiègne, vivait comme à l'ombre même du château royal. Les plus grandes dames, les reines fréquentaient chez elles ; nommons Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, Mme de Maintenon, Marie Letzinska. Les rois de France les visitaient, par exemple Louis XIV. Et pourtant « ce qui caractérise ce Carmel dans l'histoire, c'est sa parfaite régularité malgré sa proximité de la cour ». Mais on ne pouvait les oublier toujours. C'était des victimes trop pures. Leur sacrifice n'était que différé. Il commença, pour durer quatre ans, en 1790.

Le 5 août de cette année, on vint leur offrir la *liberté* que le fanatisme religieux, prétendait-on, leur avait enlevée ; mais les vingt-deux Carmélites de Compiègne déclarèrent à leurs prétendus libérateurs qu'elles voulaient rester au cloître. En janvier 1791, de par la loi, il leur fallut procéder, devant deux officiers municipaux, à une élection des supérieures ; à l'unanimité elles nommèrent celles qui étaient déjà en charge. En septembre 1792, toujours pour les rendre plus libres, on les expulsa de leur monastère, de leur chapelle, de leurs chères cellules ; elles obéirent, mais continuèrent, disséminées dans la ville en quatre groupes, à mener, autant que possible, leur vie de religieuses. Bientôt, on exigea d'elles le serment de

liberté et d'*égalité* ; ignorantes des artifices de la loi et confiantes dans la sincérité de ceux qui disaient ne leur vouloir qu'assurer la paix, elles signèrent la formule. De fait, elles vécurent deux ans encore dans une paix relative. Pendant ce temps, sur la demande de la prieure, elles firent pour le salut de la patrie le sacrifice de leur vie dans un acte de consécration, que quelques-unes ne prononcèrent pas pourtant sans un sentiment de frayeur bien humain, mais vite réprimé. Comme au *Jardin de l'Agonie*, c'était le refus et en même temps l'acceptation du calice auquel elles étaient invitées à boire !

Les événements marchaient. La Terreur régnait dans toute son horreur. Le 22 juin 1794, seize Carmélites sur vingt-deux, les seize nommées plus haut (les autres étant absentes par permission et pour différentes raisons), furent arrêtées et mises en prison à Compiègne. C'est alors que mieux informées de la nature du serment qu'elles avaient prêté, elles le rétractèrent. Le 12 juillet, arrivait l'ordre de les transférer à la prison de la Conciergerie de Paris, à la disposition de la Convention nationale. Elles durent partir tout de suite et firent 24 à 26 heures de charrette, en quelle triste condition, on l'imagine aisément ! Du fond de leur nouvelle prison, elles souriaient à la mort. Le tribunal révolutionnaire, sous la pression brutale de Fouquier-Tinville, ne fut pas lent à la leur assurer : d'abord parce qu'elles ne voulaient pas des prêtres assermentés, puis parce qu'elles vivaient encore en communauté, ensuite parce qu'elles conservaient des images du Sacré-Cœur, enfin parce qu'elles avaient affecté d'exposer le Saint-Sacrement sous un pavillon qui avait la forme d'un manteau royal — en un mot, parce qu'elles étaient des *fanatiques*, c'est-à-dire des personnes *attachées aux pratiques de la religion* (expression de l'accusateur public Fouquier-Tinville ou du président Scellier). Il est clair, par conséquent, qu'elles furent condamnées en haine de la foi.

Nous ne parlerons pas ici, tout en regrettant d'abréger cet

U
à Pa
intre
d'he
vent
27 n

attachant récit, de la dernière marche en charrette, de la prison de la Conciergerie à la place du Trône, des chants qu'elles firent entendre, de l'émotion qu'elles produisirent sur cette foule cruelle de *sans culottes* et de *mégères*, cela nous entraînerait trop loin ; nous cèderons la parole à l'un des annalistes qui a tracé vigoureusement le tableau du martyr lui-même :

« On arrive. Les Carmélites descendent de la charrette et se pressent autour de la Mère prieure. L'heure suprême a sonné. Point d'adieux : à quoi bon quand la mort ne sépare que pour quelques instants ? Toutes ensemble, du même cœur, elles renouvellent leurs vœux ; toutes ensemble elles entonnent le *Veni Creator* ; puis, la plus jeune, Constance Meunier, novice depuis 1789, s'agenouille aux pieds de la prieure, recueille de ses lèvres (car ses mains sont liées) les paroles de la bénédiction, et, comme elle eût fait au couvent, lui demande une dernière permission, la permission de mourir. Alors, elle aurait entonné le *Laudate pueri Dominum !* Enfin, elle se détache, monte l'escalier et se présente au bourreau. Ainsi font tour à tour, au bruit des chants qui continuent en s'affaiblissant, les autres religieuses, jusqu'à ce que la Mère prieure, comme la mère des Machabées, monte la dernière, assurée de la fidélité de ses filles, à qui la mort la rejoint..... »

Nos lecteurs ont reconnu le sujet du tableau, dont nous leur parlions en commençant ? C'est ainsi que périrent les seize Carmélites de Compiègne, au soir du 17 juillet 1794, le lendemain du jour de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel.

* * *

Un peu plus de cent ans après, le 23 février 1896, s'ouvrait à Paris le procès des fidèles Servantes de Dieu. Leur cause était introduite et elles étaient déclarées Vénérables par Léon XIII, d'heureuse mémoire, le 16 décembre 1902. Plusieurs interventions surnaturelles furent canoniquement constatées. Le 27 mai 1906, en vertu d'un décret du 10 décembre 1905, Sa

Sainteté le pape Pie X procédait à la béatification solennelle des seize Carmélites de Compiègne.

L'Eglise a donc ainsi donné raison, par un jugement solennel, à cette noble parole d'un évêque français exilé en Angleterre, qui, au moment où il rentrait en France, à l'époque de la Terreur, disait à quelqu'un : « Vous déplorez la perte de tant de reliques de saints ? Consolez-vous, nous allons en faire d'autres ».

* * *

Ces reliques des bienheureuses martyres de Compiègne, ce sont elles qu'avec bonheur nous avons vénérées au Carmel de Montréal, la semaine dernière. Ce sont elles que les âmes pieuses aimeront aller encore vénérer, longtemps après que nos contemporains et nous, nous aurons disparu de la scène de cette vie. La gloire des *Bienheureux* ne passe pas.

Au dernier soir du Triduum d'honneur, auquel nous venons d'assister, Mgr l'archevêque de Montréal présidait les premières vêpres de sainte Thérèse. On était au 14 octobre. Les jeunes gens du Séminaire de Philosophie faisaient les frais du chant. Avant le sermon qui suivit le *Magnificat* et fut donné par l'un de ces Messieurs de Saint-Sulpice, sous les voûtes de cette pieuse chapelle des Carmélites, où d'habitude ne se font entendre que les chants doucement plaintifs qui viennent du fond de la grille immense et noire, des voix fraîches et fortes célébrèrent la gloire des martyres de Compiègne :

Le martyre
Vous attire
Empourprez-vous, fleurs du Carmel ;
Du parterre
De la terre
Montez, beaux lis, fleurir au ciel !

C'était vibrant ! Et, pour ces vierges canadiennes, cachées derrière leurs grilles et leurs voiles, les propres sœurs des Bienheureuses de Compiègne, comme cet appel à la souffrance

et à la gloire devait résonner troublant et consolateur tout ensemble !

Hélas ! on reste homme toujours, même aux heures où le sentiment des choses de la foi est le plus vif, et, dans la chapelle des Carmélites, celui qui sait au fond du cloître quel qu'une des siens, ne laisse pas d'être profondément ému en pensant à elle.

Qu'elles prient pour nous, ces chères sœurs des martyres de Compiègne. Qu'elles nous obtiennent d'être meilleurs ! Elles doivent être si puissantes sur le cœur de Dieu, surtout quand elles l'invoquent par l'intercession de leurs Bienheureuses !

LES QUINZE PROMESSES DU SAINT ROSAIRE

**Faites par la Très Sainte Vierge à saint Dominique
et au bienheureux Alain de la Roche**

1. — Je promets des grâces de choix aux dévots de mon Rosaire.

2. — A tous ceux qui réciteront mon Rosaire, je promets ma protection toute spéciale.

3. — Le Rosaire sera une arme très puissante contre l'enfer et un bouclier impénétrable contre les traits de l'ennemi.

4. — Le Rosaire détruira les vices, dissipera le péché et abattra les hérésies.

5. — Quiconque récitera pieusement le Rosaire et persévéra dans cette dévotion verra toutes ses prières exaucées.

6. — Ceux qui récitent dévotement le Rosaire trouveront pendant leur vie et à leur mort réconfort et lumière.

7. — Ceux qui propagent mon Rosaire seront secourus par moi dans toutes les nécessités.

8. — Celui qui se recommande à moi par le Rosaire ne périra pas.

9. — Quiconque récitera dévotement le Rosaire en méditant ses saints mystères ne sera pas accablé de malheurs et ne périra pas d'une mort imprévue. Mais il se convertira s'il est pécheur ; il croîtra en grâces, s'il est juste, et deviendra digne de la vie éternelle.

10. — Les vrais dévots de mon Rosaire ne mourront pas sans sacrements. Ils ne perdront pas la connaissance et la parole avant de s'être confessés.

11. — J'ai obtenu de mon divin Fils que tous les associés du Rosaire aient comme frères dans la vie et dans la mort tous les bienheureux du Paradis.

12. — Je suis spécialement la Mère des enfants du Rosaire qui sont dans le Purgatoire. Je délivrerai du Purgatoire, dans la journée, les âmes dévotes à mon Rosaire.

13. — Les vrais enfants de mon Rosaire jouiront d'une gloire dans le ciel.

14. — Persévère dans mon Rosaire et je subviendrai à tes nécessités et à tous ceux qui me servent par cette pratique de piété.

15. — La dévotion à mon Rosaire est un *grand signe* de prédestination.

Par amour pour la Très Sainte Vierge Marie et pour mériter ses faveurs, ainsi que pour la délivrance des âmes du Purgatoire, prenons la résolution : 1o de nous faire inscrire dans la Conférie du Saint-Rosaire ; 2o d'engager chaque année au moins un de nos amis à se faire inscrire.

Afin de rester fidèles à cette résolution, nous aurons devant les yeux les quinze promesses du Rosaire et les indulgences de la Confrérie du Rosaire qu'on peut gagner pour les défunts.

MGR ARCHAMBEAULT A MONTLIGEON

FRANCE

CN lira avec intérêt ce qu'a dit, du passage de l'évêque de Joliette à La Chapelle-Montligeon (Orne), France, le *Bulletin de l'Œuvre-Expiatoire* établie en cette ville.

“ Le R. P. Pichon, de Montréal étaient là pour fêter avec nous, le 15 août, Notre-Dame et son glorieux triomphe. En outre, le jour même de l'octave de l'Assomption, Mgr Archambeault, évêque de Joliette, au Canada, venait faire son pèlerinage dans le sanctuaire de Montligeon.

“ Pour recevoir Sa Grandeur, nous nous étions portés, musique en tête, à sa rencontre, jusque sur la place de l'église. Il arrive à 8 heures, et est reçu par Mgr Bugnet avec tout le clergé en habit de chœur : car il doit célébrer la messe incessamment. La musique fait alors entendre de douces et graves mélodies : c'est l'ouverture de l'opéra de *Joseph* de Méhul.

“ Une grande partie de la population est venue pour assister à la messe de l'évêque étranger. Aussi sur un désir de notre directeur, Mgr Archambeault adresse-t-il quelques mots d'édification à la sympathique assemblée.

“ Il insiste sur une idée, rarement émise, et qui cadre pourtant bien avec le but de notre Œuvre : C'est un devoir de prier pour l'âme délaissée de nos plus acharnés persécuteurs ! Nous devons agir ainsi, à l'exemple du divin Maître qui pria pour ses bourreaux sur la croix.

“ Au sortir de la messe, il y a grande foule par les rues. On y défile alors au son du tambour et des clairons. Toute la bourgeoisie est en liesse, et surtout chacun des employés de l'Œuvre. Monseigneur ne vient-il pas de donner un congé ! Aussi, la journée, comme bien l'on pense, s'écoule, hélas ! trop rapidement au dire de tous.

“ Trop vite aussi a passé parmi nous Mgr de Joliette, l'homme de Dieu s'il en fut jamais et qui porte la douceur avec l'humilité empreintes sur son visage ; cet apôtre d'un diocèse nouveau, idéal, où nous assure-t-il, sur soixante mille catholiques, il n'en est pas même cinquante à rester éloignés des sacrements, à ne point faire leurs Pâques !

“ Belle leçon pour nos soi-disant catholiques de France qui, de tous les devoirs impérieusement commandés par la religion, négligent de remplir le plus essentiel, le devoir pascal ”.

INFORMATIONS RELIGIEUSES



ngleterre. — *Le retour de l'Angleterre.* — Un clergyman anglican vient de publier un ouvrage intitulé *l'Angleterre et le Saint-Siège.*

Il reconnaît, avec beaucoup de ses coreligionnaires, que le schisme d'Henri VIII et d'Ellisabeth a été l'œuvre de la passion et de la politique. Les raisons théologiques n'ont été qu'un mauvais prétexte.

Depuis la rupture, la réforme anglaise n'a abouti qu'à la multiplication des sectes, à l'émiettement de l'Angleterre chrétienne. Pendant ce temps, Rome a gardé son unité doctrinale et morale, tout en s'adaptant avec une merveilleuse opportunité aux contingences des sociétés qui évoluent.

L'Eglise anglicane ferait sagement de revenir à la grande unité catholique. Aucune raison historique valable ne l'en empêche. La généralité des savants reconnaît que, dès les origines, le pape a été le Chef de l'Eglise, le gardien incontesté de l'orthodoxie chrétienne.

L'ouvrage du clergyman, précédé d'une préface de Lord Halifax, est la preuve que, peut-être, le temps approche où l'Angleterre prendra le chemin de Rome.

Russie. — *Vers Rome.* — Il se fait en ce moment au sein de l'Eglise russe un mouvement des plus intéressants, auquel participent et les évêques ayant à leur tête Mgr Antoine, métropolitain de Saint-Petersbourg, et les prêtres les plus intelligents, et même les laïques. Tout le monde a reconnu la nécessité de donner la liberté aux confessions dissidentes, jusqu'alors plus ou moins persécutées. Et pour que la religion orthodoxe et dominante ne soit pas inférieure aux religions rivales, on déclare qu'il faut la délivrer de la servitude humiliante dans laquelle la tient le pouvoir civil, depuis le règne de Pierre le Grand.

Mais à la servitude et à l'abaissement des papes il n'y a qu'un remède vraiment efficace, c'est de mettre fin au schisme qui les asservit au pouvoir civil, et de se réunir à Rome, foyer de la liberté de conscience et de l'indépendance des âmes. C'est là et non dans les aventures d'un parlementarisme inexpérimenté, que se trouve le salut de la Russie.

Brésil. — *Le crucifix solennellement rétabli dans les tribunaux brésiliens.* — Après la proclamation de la République, le gouvernement provisoire brésilien s'empressa de décréter la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Et pour appliquer le nouvel état de choses, le gouvernement de la République avait jugé à propos de faire retirer les crucifix des prétoires.

Mais voilà que, sous la pression de l'opinion publique, les crucifix viennent d'être solennellement rétablis. Dans la capitale, un cortège de plus de dix mille personnes se forma. On prit à l'église le crucifix, on le porta sous le dais jusqu'au tribunal ; deux musiques militaires escortaient la procession ; officiers, magistrats, etc., la suivaient. Le clergé pénétra dans la salle du tribunal portant la divine image ; le président la reçut, il baisa dévotement le Christ et le déposa lui-même à la place préparée derrière son fauteuil.

Suisse. — *Langage chrétien.* — Aux fêtes récentes de l'inau-

guration du Simplon, M. Bioley, président du Conseil d'Etat, a fait entendre dans son discours la note religieuse.

« Ma pensée, dit-il, s'élève, émue et reconnaissante, vers ce Dieu tout puissant, dont le nom protecteur est inscrit au frontispice de notre pacte fondamental ; vers le Tout Puissant dont la paternelle bonté, désireuse de stimuler notre activité, a confié à la nature ces formidables énergies latentes qu'il réservait au génie humain de rechercher, de découvrir et d'utiliser, et grâce auxquelles ont été réalisées dans notre époque contemporaine surtout, tant d'œuvres merveilleuses, tant de gigantesques travaux dont le percement du Simplon n'est, certes, pas un des moins admirables ».

Le *Semeur vaudois*, journal protestant, a applaudi à ce langage. Il constate que le catholicisme a le talent « de donner de la fermeté courageuse au sentiment religieux ».

A PROPOS D'UNE CONSULTATION

Prière *Sub tuum*

AU mois de mars dernier, on a demandé s'il fallait ou non ajouter *nostris* après *in necessitatibus* dans le *Sub tuum*.

On a répondu que beaucoup de livres de prières et de catéchismes omettent ce mot *nostris*, mais que le texte enrichi d'indulgences portait *in necessitatibus nostris*. On conseillait dès lors d'accepter cette dernière formule et de dire le mot *nostris*.

Mais cette réponse avait, par un oubli inexplicable, fait abstraction de la liturgie. Cette prière fait partie du petit office de la Sainte Vierge, on la lit à complies, sans le mot *nostris*. Comme ce texte du bréviaire est antérieur à celui de la Congrégation des Indulgences, il vaut mieux le préférer à celui-ci et omettre l'adjectif, ce qui d'ailleurs ne peut compromettre l'indulgence.

Ceux qui conservent la collection de la *Semaine* feront bien d'indiquer, cette correction, à la p. 217 (No du 26 mars 1906), par un renvoi au présent numéro.